L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
" Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 1er. AOUT 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. août.

Le navire *Cazenove*, parti du Hâvre le 3 juin, est arrivé hier; il n'a apporté que des lettres. Une maison de commerce nous a communiqué un prix-courant du 2, dont on trouvera un extrait sous le titre *Commercial*. Il n'y avait pas de navires en charge au Hâvre pour ce port. Le *Tiger*, se rendant ici, était parti le 28 mai.

Les malles d'hier n'ont apporté de journaux de New-York que jusqu'au 15—ainsi, trois malles arriérées, que nous ne recevrons *peut-être* que samedi!

Dans notre partie anglaise, on trouvera un discours prononcé par M. Santi-Petri à l'occasion de la convocation des Cortès. Ce discours rempli de sentiments patriotiques, fait l'éloge de celui qui l'a composé; nous le recommandons à nos lecteurs.

GRANDE DECISION DU CONSEIL DE VILLE.

Enfin le Conseil de Ville, ayant délibéré durant près de quatre mois, vient d'acheter une terre pour y faire les inhumations. On devait s'attendre qu'après s'être occupé aussi long-tempe d'une question qui pouvait se décider en moins de vingt-quatre heures, le Conseil de Ville serait arrivé à un autre résultat; mais les onze têtes qui composent ce Conseil, aidées des lumières de sept autres têtes non moins fameuses, après avoir mûrement réfléchies, sont parvenues, non sans un travail opiniâtre, à trouver que les morts ne pouvaient être mieux placés que dans la propriété de M. Evariste Blanc, située près du Bayou St.-Jean, beaucoup plus loin que la maison Clark; là, les morts ne seront pas enterrés, mais noyés. Ces MM. n'ont pas bien réfléchi; car, si la pensée leur en était venue, il y avait un moyen beaucoup plus simple et qui n'aurait pas occasionné de dépenses à la Corporation, c'était de décider que le cimetière serait établi au milieu du Mississippi.

Il est probable qu'on va s'occuper de trouver un nouveau moyen de transport pour la belle saison; car, pendant l'hiver, époque où ce chemin est presque toujours couvert d'eau, on fera le trajet en bâteau-à-vapeur par le canal Carondelet.

Plusieurs membres n'ont point participé au vote relatif à cette question, entre autres, MM. Bermudez et Montégut, qui se sont opposés aux noyades.

Maintenant que le mal est fait, il faut espérer qu'on ne s'en tendra pas là et qu'on va disposer le terrain le plus promptement possible pour y recevoir les morts.

Nous avons lu dans l'*Argus* l'extrait de l'adresse du général Jackson à la Législature du Tennessee, lorsqu'il était sur les rangs pour la présidence.

Il s'est glissé dans la traduction de l'*Argus*, une erreur qui change beaucoup le sens de cette adresse. On fait parler Jackson affirmativement, tandis qu'il a parlé d'une manière conditionnelle.

Jackson a dit: *j'introduirais* et non pas *j'introduirai*, comme on le lui fait dire. Vû les conséquences qu'on a tirées de cette pièce, il est bon de la présenter dans son vrai sens.

Que veut-on reprocher à Jackson? d'avoir abusé. Mais, c'est se montrer par trop injuste.

Jackson n'a fait qu'user d'un droit qui ne lui est pas interdit par la Constitution. Si la constitution est vicieuse, ce n'est pas à lui qu'il appartient de la redresser. Tâchons donc d'être justes, même envers nos ennemis. En agissant autrement, nous nous exposerions à perdre tous les avantages que nous pourrions avoir sur eux.

Nous apprenons que le 12 juillet dernier, la chaleur que l'on éprouva à New-York, fut si terrible, qu'il en coûta la vie à un grand nombre de personnes, pour avoir bu de l'eau à la glace, et s'être exposées au soleil. L'excessive chaleur commença le samedi de la semaine dernière et continua d'augmenter jusqu'à mercredi, jour où elle semble être parvenue à son plus haut degré. Le *Commercial Advertiser* de New-York, rapporte qu'il mourut subitement, le jeudi, plus de trente personnes dans les différentes parties de la ville. Plusieurs chevaux tombèrent et expirèrent aussi dans les rues. Les nouvelles de la campagne, indiquaient aussi à cette époque une chaleur presque insupportable. Le mardi, 8 juillet, à Boston, le thermomètre de Farenheit marqua 100 degrés à l'ombre; il y périt ce jour là, plusieurs personnes pour avoir bu de l'eau à la glace. Le thermomètre du professeur Kelley, du collège de Williamstown de Massachussets, marqua de 94 à 99 degrés, le plus haut degré de chaleur.

DU DISCOURS DE Mr. TRASTOUR.

Nous aurions pu, nous couvrant du voile de l'anonyme qui convient si bien aux hommes qui ont tout à perdre, en se montrant au grand jour, nous aurions pu, disons-nous, éviter une discussion devenue désagréable, puisqu'en prouvant que nous avons raison, nous nous mettons dans le cas de vous montrer peu généreux envers un compatriote qui, pour n'avoir pas tout-à-fait atteint le but qu'il s'était proposé, en publiant son discours sur les sciences, n'en est pas moins un homme estimable qu'à le mérite de joindre à des études variées, une connaissance approfondie des mathématiques, science à laquelle il s'est spécialement livrée. Ainsi dans la tâche que nous allons entreprendre pour justifier l'opinion que nous avons émise, (opinion que ne partage pas l'*Argus*) loin de nous la pensée de chercher à déverser le blâme sur la production de Mr. Trastour.

Il nous eut été facile d'adopter d'abord le parti que nous prenons aujourd'hui, c'est-à-dire de faire l'analyse de l'ouvrage de Mr. Trastour, pour en faire ressortir les beautés et en signaler les imperfections, mais nous aurions cru faire injure aux lecteurs de cet opuscule, si nous nous étions chargé d'une besogne, que nous les croyons tous en état de faire. Mr. Trastour a intitulé son livre *Discours sur les Sciences*, or, il ne faut pas être doué d'une bien grande perspicacité pour s'apperçevoir que Mr. Trastour n'a rempli qu'en très petite partie le but qu'il s'est proposé. Si l'*Argus*, malgré ses cent yeux, n'a pas fait cette remarque, nous devons l'attribuer, moins à un manque de jugement qu'à un sentiment de bienveillance que nous sommes loin de blâmer en lui; et certes, si l'*Argus*, tout en reconnaissant la justesse de nos observations, se fût contenté de nous accuser d'une trop grande sévérité, nous n'aurions vu dans ce reproche qu'une preuve de générosité louable, envers Mr. Trastour, et nous ne nous en serions nullement formalisés; mais son attaque a été directe; il nous a mis au défi de montrer les défauts que nous avons signalés dans l'ouvrage de Mr. Trastour; à une pareille provocation, nous ne pouvions garder le silence, voilà ce qui nous a déterminé à entreprendre cette critique dans laquelle nous éviterons de mettre le moindre fiel.

Mr. Trastour a intitulé son ouvrage *Discours sur les sciences*; examinons s'il a accompli la tâche qu'il s'est imposée.

Dans notre premier article, nous avons dit que c'eût été un vrai tour de force de la part de Mr. Trastour, que de faire entrer dans un si petit cadre, une matière aussi étendue, même en ne lui donnant que de très-courts développements; nous maintenons, ce que nous avons avancé d'abord, que Mr. Trastour n'a point fait ce tour de force, et qu'il ne pouvait le faire. Nous ne lui faisons pas un reproche de n'avoir pas réussi, parceque nous sommes persuadé que tout autre que lui, n'aurait pas fait plus; mais nous le blâmons d'avoir appelé *Discours sur les sciences*, ce qui n'est, à vrai dire, qu'un discours sur quelques sciences, telles que l'*astronomie*, les *mathématiques* et l'*architecture*. Qu'on ouvre la brochure de Mr. Trastour, et on se convaincra que ce que nous disons est rigoureusement vrai; on y verra que, sur trente huit pages dont se compose ce discours, plus de vingt-quatre ont été consacrées aux trois sciences dont nous venons de parler. Restent donc quatorze pages, dans lesquelles il fallait faire entrer toutes les autres sciences. Chose absolument impossible.

Mais prenons toutes les sciences par ordre, et voyons si Mr. Trastour a rempli le but qu'il s'est proposé. Dans LES SCIENCES PHYSIQUES, il a dit un mot des *astres*, des *planètes*, des *comètes*, de la *terre*, mais il n'a parlé ni de l'EAU, ni de l'AIR, ni du GAZ, à peine a-t-il nommé les *atômes* et le *calorique*. Quant AUX SCIENCES PHYSIOLOGIQUES, ayant laissé de côté le règne végétal, dans le règne animal, il ne nous a parlé que de l'homme et encore n'a-t-il pu le faire que d'une manière très superficielle. Si nous arrivons aux *sciences logiques*; l'HISTOIRE NATURELLE, la CHRONOLOGIE, la MEDECINE, la RHETORIQUE, la LOGIQUE, la POESIE, la PEINTURE, la MUSIQUE, l'ANATOMIE, et tant d'autres qui appartiennent à cette nomenclature, n'ont même pas été indiquées—pour LES SCIENCES SOCIALES il n'en est pas question—ainsi la POLITIQUE, la STATISTIQUE et l'ECONOMIE POLITIQUE n'ont point été abordées par Mr. Trastour—enfin les SCIENCES MORALES ont été oubliées.

Et on osera soutenir que Mr. Trastour a fait un discours sur les sciences! L'*Argus* qui s'est fait le défenseur de Mr. Trastour, sans trop savoir comment il pourrait parvenir à donner raison à son client, a cru qu'il suffisait pour avoir gain de cause, de cirer bien haut: *que nous nous étions fourvoyé, que nous avions à forts parler, &c. &c.* Maintenant que nous lui avons donné des preuves matérielles que nous le mettons, à notre tour, au défi de détruire, nous attendrons sa réponse.

Il ne nous resterait plus maintenant qu'à prouver notre seconde thèse, c'est-à-dire, que Mr. Trastour a pêché contre les règles du style; mais, comme notre honorable adversaire, a bien voulu consentir à nous accorder que Mr. Trastour ne se donnait pas pour un homme de lettres, il nous a épargné un travail qui nous eut été désagrable, puisque nous ne pouvions le faire, sans blesser l'amour-propre d'un homme qui, nous le répétons, a l'esprit orné de connaissances qui lui assurent une place distinguée parmi les citoyens instruits que cette cité se fait gloire de posséder.

Une lettre de Londres écrite par un homme fort au courant des affaires de l'Europe, et dans laquelle on présente le gouvernement russe comme ayant pris sérieusement embrage de l'existence de la quadruple alliance; affirme positivement que le cabinet russe en a hautement exprimé son mécontement à la Cour de St. James, et que le rappel de M. Lieven n'a d'autre cause que la mollesse qu'il a mise à faire valoir les réclamations de son gouvernement.

M. le général Jacqueminot vient d'adresser aux électeurs du 1er. arrondissement de Paris une profession de foi dans laquelle se trouve le passage suivant:

"Je veux que l'exercice du pouvoir soit confié à des ministres responsables, affranchis de toute dépendance, de tout contrôle extra-constitutionnel.

"Que ces ministres soient sans force contre la majorité nationale, tout puissans par son concours.

"Qu'ils ne brignent ce concours que par la loyauté de leurs actes, la franchise de leurs doctrines.

"Enfin, je reconnais que la révolution est loin d'avoir porté tous ses fruits, et qu'il reste encore beaucoup à faire pour le bien-être des classes laborieuses, pour le développement et la prospérité de l'industrie nationale."

Le bruit courtà Londres, d'après les dernieres arrivages de l'Inde, que l'Ile de Sumatra est à peu près perdue pour la Hollande. Le gouvernement de cette colonie, s'est réfugié à Batavia avec le reste des troupes, les fonctionnaires et les négocians. On attend, dans cette dernière colonie, de nouvelles troupes d'Europe, mais elles seront nécessaires pour maintenir la puissance hollandaise à Java même, car il y règne un grand mécontement.

Il paraît que la domination anglaise a laissé parmi les indigènes de ce pays des souvenirs fort dangereux pour les Hollandais qui se montrent là, tels que l'histoire des colonies les présente partout et en tout temps: tyrans rapaces, exploitant le sol et les populations à l'aide du monopole et des concussions, et appesantissant philegmatiquement un sceptre de fer sur ces belles contrées où l'esprit d'indépendance fermente avec raison.

La pièce suivante, a été imprimée à Madrid, et on en a fait circuler de nombreux exemplaires dans les principales villes de l'Espagne.

CREDO POLITIQUE.

Je crois en Isabelle II, reine puissante, créatrice de la félicité et de la gloire de l'Espagne; qui a été conçue par l'oeuvre de Marie-Christine et de Ferdinand VII; qui a souffert sous le pouvoir Calomarde; qui a été injuriée et outragée; qui est descendue dans l'abime pour en tirer les bons espagnols qui attendaient sa venue; qui est montée au trône de son père, où elle est assise, à la droite de sa mère la reine régente, pour juger les dignes et les mauvais.

Je crois à l'esprit libéral et à la sainte-alliance de la France et de l'Angleterre; à la rémission des erreurs passées, à la résurrection du Congrès national et son éternelle durée. *Amen.*

Un assez grand nombre d'ouvriers artisans de Nantes, qui ont l'habitude de se réunir dans leurs moments de repos, ont, le 25 mai, résolu spontanément de rendre un hommage public à la mémoire de Lafayette. En conséquence, sans rien faire transpirer de leur projet au dehors, sans convoquer d'autres citoyens, ils se sont transportés au nombre d'environ 400, à Grikan, commune de Chantenay. Là, après avoir formé le cercle, on a dressé un catafalque orné de drapeaux tricolores et d'inscriptions en l'honneur du général, soldat de la liberté; l'un des assistans a prononcé son éloge, et l'assemblée s'est retirée dans le silence et le recueillement. Le plus grand ordre a présidé à cette cérémonie.

Comme nous l'avons dit dans un de nos précédents numéros, il paraît que décidement les ministériels belges doutent que Léopold puisse perpétuer sa dynastie. Voici ce qu'on lit dans le *Courrier Belge* du 22 mai.

"Le choix d'un successeur éventuel, pour le roi Léopold, paraît occuper sérieusement les confidents ordinaires des pensées gouvernementales. M. Devaux a parlé, dans son rapport, de l'adresse votée hier par la chambre, d'une seconde adresse que l'on pourrait faire à ce sujet, lorsque l'on aurait eu plus de temps pour y réfléchir. La réunion tenue hier chez M. Cogheu, et mentionnée par l'*Indépendant* de ce matin, a sans doute aussi une signification plus sérieuse que le conciliabule improvisé la veille au cabaret de l'hôtel de Cologne. L'*Indépendant* dit, ce matin, dans un bout d'article de fond, "qu'il ne sera pas en peine de prouver, quand le moment sera venu, qu'il peut être fort utile au pays que le roi désigne son successeur éventuel au trône."

"Une seule réflexion doit cependant être présentée à ceux que cette résolution concerne plus spécialement. Si les événements viennent établir plus tard que la précaution tant recommandée par certaines gens, et par quelques-uns avec tant de convenance, était une précaution surperflue, on doit craindre que le pays n'y découvre autre chose que ce qui doit y être.

"L'enfant désigné par les journaux du ministère comme celui sur lequel s'arrêterait le choix dont a parlé, est de la famille de Saxe-Cobourg, et n'a pas aujourd'hui d'établissement à attendre. S'il vient chez nous, et que plus tard son appel se trouve inutile, on peut déjà prévoir que sa venue donnera lieu à quelque arrangement pécuniaire voté par les chambres à la manière anglaise. Or, ceux qui pourvoient aux exigences du trésor de la Belgique, c'est-à-dire les contribuables, ne manqueront pas de commenter à leur manière cet arrangement, qu'on pourra croire avoir été préparé trop vite et dans un intérêt plus ou moins étranger à la question dynastique, telle que la Belgique peut encore la comprendre aujourd'hui."

CONLEIL-DE-VILLE.

Séance extraordinaire du 30 juillet 1831.

Membres presens: MM. Schmidt, Pritchard, Labatut, Pédescleaux, Bermudez, Montégut, Fréret, McCready et Mercier.

Vu l'absence de Mr. Culbertson, sur motion de Mr. Schmidt, le conseil procède à l'élection d'un président *protem*. Au dépouillement du scrutin, sur sept voix, Mr. Mercier en a obtenu 6, en conséquence il a été élu président de la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, après quoi la lettre suivante du maire est lue:

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.
30 juillet 1834.

MM. le président et les membres du Conseil de ville.

C'est à la demande de MM. Pédescleaux, Labatut et Pritchard que j'ai convoqué le conseil pour ce jour; ces messieurs communiqueront au conseil les motifs de cette convocation.

Je suis respectueusement messieurs,
votre obeissant serviteur.
D. PRIEUR, maire.

Mr. PEDESCLAUX a la parole. J'informe le conseil que le but de cette séance, est de prendre les mesures necessaires pour l'achat d'un cimetière, vu que les marguilliers refusent de laisser enterrer dans le cimetière actuel, à dater du 1er. août prochain. Je proposerai donc une résolution à cet effet.

Mr. BERMUDEZ—Il me semble que l'honorable membre qui vient de parler n'est pas à l'ordre. Il y a eu un comité de nommé à ce sujet. Il est prêt à présenter son rapport, c'est la seule question qui puisse venir maintenant devant le conseil.

LE PRESIDENT—Je crois que Mr. Pédesclaux est à l'ordre, la resolution qu'il a l'intention de présenter sur l'achat d'un cimetière tient à la première partie du message du maire. Or, d'après l'usage des assemblées délibérantes, la manière de disposer d'un message, est la question qui se présente; ensuite, viennent les rapports et les pétitions.

Mr. BERMUDEZ—J'en appelle au conseil de la décision du fauteuil.

Cette motion mise aux voix, a été rejtée et l'opinion du président maintenue par le conseil.

Mr. PEDESCLAUX presente la résolution suivante:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à contracter avec Mr. Evariste Blanc pour l'achat de la terre qu'il offre à vendre pour l'établissement d'un cimetière, aux conditions proposées par ce dernier.

Mr. PRITCHARD—Je présente l'amendement suivant:

A condition que la dite somme n'excèdera pas $50,000. payables en bonds de la corporation, à 30 ans de crédit, et à un intérêt de cinq pour cent.

Mr. BERMUDEZ—J'ai appris de la bouche de Mr. Blanc lui-même, qu'il donnerait la terre en question pour $46,000.

Mr. SCHMIDT—Je prie l'honorable membre de remarques, que lorsque Mr. Blanc a dit qu'il donnerait sa terre pour la somme de $46,000, il demandait un intérêt de 6 pour cent: Maintenant, que le membre du 4me district, fasse son calcul de $46,000 à 6 pour cent, et de $50,000 à 5 pour cent, et il ne dira pas ensuite qu'on offre à Mr. Blanc plus que sa demande.

Mr. BERMUDEZ présente un substitut à l'effet d'autoriser le maire à acheter la terre de Mr. H. Smith, au lieu de Mr. Blanc; j'ajouterai dit Mr. Bermudez, que j'ai pris des informations sur cette terre de Mr. Blanc, qui ne me laissent point ignorer qu'elle est trop basse, et qu'à l'époque où régnent les ouragans, elle se couvre d'eau, si bien, qu'il serait impossible d'y enterrer. La terre de Mr. H. Smith n'offre aucun de ces inconvénients; elle me paraît plus propre pour y établir un lieu de sépulture.

Ce substitut est rejeté.

L'appel nominal sur la question primitive, produit le résultat suivant: Pour l'affirmative, MM. Pédescleaux, Labatut, McCready, Schmidt, Mercier, Pritchard et Fréret.

Pour la négative, MM. Bermudez et Montégut.

Sur motion de Mr. Pédesclaux, une licence de colporteur est accordée gratis à Madame Hougebat.

Mr. BERMUDEZ—Je demande à motiver mon vote sur la motion de Mr. Pédesclaux. J'ai voté contre cette résolution dit le membre, parceque la saison des épidémies est également celle des ouragans, et qu'il est notoire que la terre de Mr. Blanc dans les ouragans est à plusieurs pieds audessous des eaux.

Mr. Pédesclaux présente la résolution suivante:

Résolu que le comité de construction soit autorisé par la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans à payer à MM. Corregeoles et Chegneau, le montant que pourrait leur coûter la fouille des fondements, dans le cas où il arriverait que les dits sieurs Corregeoles & Chegneau vinssent à abandonner la construction des prisons, par suite de mésintelligence avec la corporation; et le dit paiement devra se faire en proportion de l'état plus ou moins complet du travail.

Mr. SCHMIDT—Je crois qu'il ne peut y avoir aucune objection à cette résolution, Messieurs Corregeoles et Chegneau doivent recevoir cinq piastres par milliers de briques et il est au pouvoir du voyer de la ville de casser le contrat s'il croit que les entrepreneurs ne s'y conforment pas; hors, si Mr. Pilié renvoyait MM. Corregeoles et Chegneau lorsqu'ils auraient posé seulement un ou deux milliers de briques ils ne recevraient que cinq à dix piastres pour leurs ouvrages; quoiqu'ils auraient fait pour cinq ou six cent piastres en creusant les fondations. Je dois faire remarquer au conseil que d'après les mots de la resolution, elle n'aurait force qu'en cas ou le voyer de la ville déchargerait les entrepreneurs avant la confection de l'ouvrage, et qu'en outre il ne serait payé qu'en proportion de la petite quantité de briques employées. La question est mise aux voix et adoptée.

Une résolution présentée par Mr. Bermudez pour obliger les conducteurs de voitures, sur le chemin du Bayou, à porter des fanaux, est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le conseil s'ajourne à samedi prochain, 2 août.

COMMERCIAL.

HAVRE, 2 juin.

COTON—Les transactions, en ce lainage, ont continué à se faire sur une échelle assez étendue, et à des prix fermes.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 6023 B. dont 1736 B. Louisiane, de 113 50 à 145; 3063 B. Georgie C. S., Mobile, Alabama et Tennessée de 100 à 132 50; et 1224 B. Fernambourg de 155 à 161.

Les ventes se maintenant toujours à l'est, nous avons à citer en arrivages, que 668 B. vertues de New-York par le paquebot *Utica*.

Exist. au 31 mai,	1834	27893 B.	dont 27231 b.	E.-U.
Arrivages depuis,		668	—— 668	
		28561	—— 27899	
Ventes de		1121	—— 1960	
Existences ce jour,		27440	—— 25839	
Exist. au 31 mai,	1834	27893 B.	dont 27231 B.	E.-U.
Do do	1833	25536	—— 23638	
Arr des 5 prem. mois	1834	89747	—— 74862	
Do do	1833	105896	—— 93913	
Déb. do do	1834	83141	—— 75501	
Do do	1833	97810	—— 86447	

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle.-Orléans 30 juillet 1834.

A UNE assemblée du Bureau des Directeurs de cette banque, tenue aujourd'hui, les résolutions suivantes ont été adoptées, et l'ordre a été donné de les publier.

Résolu, que tous les propriétaires possédant des actions à courtes échéances, auront la permission de les payer ou de les échanger contre la même valeur en actions complètes.

Résolu, que tous les payemens faits sur les capitaux dans l'intervalle, entre les tems spécifiés pour les payemens par semestre, auront droit à un intérêt de six pour cent par an, au lieu du dividende. 1 aout.

BANQUE DE L'UNION de la LOUISIANE,
Nouvelle Orléans, 29 juillet 1834.

LE Caissier de la Branche Banque de l'Union, à Convington, ayant résigné, il lui sera nommé un successeur, le Mardi 5 Août.

Les personnes désirant faire application pour cette place, devront s'adresser avant le dit jour.

1 aout SAM. C. BELL, Caissier pro. tem.

AVIS.

J'AI remis un PISTOLET d'arçon, canon en bronze à une personne dont je ne me rappelle pas le nom, et comme je suis très attaché à cette arme, je prie la personne qui l'a en sa possession de vouloir bien me la remettre le plutôt possible.

1 août—2 M. BONSEIGNEUR.

TRAITES sur Paris, Londres, & New York à vendre par

1 août Th. NICOLET & Co.

EN débarquement du Cazenove, arrivant du Havre et à vendre par les soussignés: 6 cuveaux l'omage de Gruyère, 1re. qualité, et une 50ne. paniers de Champagne.

1 août T NICOLET & Co.

AUX DROGUISTES ET APOTHICAIRES.

IL sera vendu à bon marché, un excellent fond de magasin de droguiste et d'apothicaire, à l'encoignure des rues de la Douane et Bourbon, comprenant un grand choix bien assorti de drogues, médecines fraiches &c., en bon état aussi bien que tout ce qui dépend du magasin.

Si ces objets ne sont pas vendus avant Vendredi 8 aout, par arrangement privé, ils seront vendus à l'encan, par Tricou et Canonge, à 10 heures du matin, sur les lieux.

Pour d'autres détails, adressez-vous à Messrs. Bernoudi et Dufilho, No. 15, Vieille Levée, près de la Douane.

1 aout—4

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez, âgée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

1 août ROBERT FARR,
No. 17, rue de la Commune.

AVIS.

DETENU à la geole de St. Jean Baptiste, le nègre nommé NED, se disant appartenir M. A. Thibodeaux de Lafourche, à 4 lieues environ de Thibodeauxville. Le dit nègre parle l'anglais et un peu le français, il est de la taille de 5 pieds 5 pouces ou environ, de très grosses lèvres. Le propriétaire du dit esclave est prié de venir le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 23 juillet 1834.

1 août An. LUMINAIS, shériff.

UN avis du plus grand ridicule, inséré dans le dernier numéro de l'*Abeille*, signé Pouponno et Greffin, résultat de deux cerveaux dérangés, pouvant laisser quelque doute sur ma probité, exige que je fasse connaître au public à quoi point ces Mrs. sont méchants.

Associé à la maison Pouponno, Greffin & co., il est à la connaissance de tous mes amis et le public, que personne n'a plus que moi travaillé à la prospérité de la maison.

Un différend survenu entre Greffin et moi, il y a trois mois, le fit, lui et Pouponno abandonner notre atelier à la merci des ouvriers et des apprentis, si ce n'est qu'ils venaient de temps en temps prendre l'argent que je faisais entrer en caisse, moi, étant le seul qui avait le double fardeau de l'atelier et du magasin, et cela sans s'informer si j'avais quelques besoins pécuniaire; en cette circonstance j'envoyai un de mes amis, Chs. Bouligny, avec pouvoir de prendre tels arrangemens avec eux, qu'ils trouveraient convenables pour dissoudre la société. Mrs. Pouponno et Greffin lui firent des propositions tellement ridicules qu'il lui fut impossible de rien arrêter avec eux, enfin après plusieurs jours de réflexions ils restèrent d'accord de garder la boutique au prix de l'estimation de deux arbitres dont on est fait choisi par eux, pour paix, les arbitres estiment deux meubles (observez que le leur était tombé d'accord avec le nôtre) ces Mrs. trouvent les prix trop élevés et changent d'idée, ils voulaient le tout pour rien.

Chs. Bouligny leur proposa de s'en rapporter à leur propres estimation, eux Pouponno et Greffin, ils acceptent, estiment bois, meubles, outils, établie &c., et le lendemain trouvent tous les prix qu'ils avaient faits trop élevés! Il y a ici manque de capacité ou mauvaise foi.

Ils abandonnèrent de nouveau la boutique.

Comme je l'avais toujours fait, je recouvrai de l'argent et j'en disposai une partie pour moi vivre, dont je passai écriture et n'avais pas été chercher mes associés pour leur en demander quand je ne savais où ils étaient.

Je laisse au public à juger si j'avais le droit de le faire. Parmi les personnes qui liront cet avis, il s'en trouve qui ont acheté des meubles avec moi depuis deux ans et m'ont payé sans que Mrs. Pouponno et Greffin aient cherché à y mettre opposition.

S'ils avaient consulté quelqu'un plus capables qu'eux, point de doute qu'ils seraient venus à un règlement, chose que j'ai toujours voulu même à mon préjudice.

B. DUBREUIL.

Je certifie le présent article pure vérité, sauf les expressions outrageantes. Chs. BOULIGNY.

Nous certifions avoir été témoins que l'article de l'estimation s'est passé tel qu'il est dit ci-dessus.

Jn. ROUSSEAU,
F. GUELAUD,
1 août—2 A DULIEPVRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE ST. CHARLES.—*Cour des Preuves*—Succession de feu François Hardy de Boisblanc—Attendu que Norbert Fortier Br. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de feu François Hardy de Boisblanc, avis est le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Paroisse de St. Charles, le 25 juillet 1834.

J. L. LABRANCHE,
1 aout—3 Juge de la Cour des Preuves.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Louis Jahauteau, sont prévenus qu'ils aient à les présenter au soussigné, ainsi que ceux qui lui doivent. BLINEAU,
30 juil—3,3ps Exécuteur testam.

BUREAU DU COMMISSAIRE GENERAL DE SUBSISTANCE.
Washington, 11 juillet 1834.

ON recevra à ce bureau des propositions séparées jusqu'au 1er. octobre prochain pour fournir aux troupes des Etats-Unis des provisions en gros, qui seront inspectées et livrées comme il suit:

A la Nlle.-Orléans.

300 barils de porc.
626 barils de farine fraiche superfine,
274 boisseaux d'haricots blancs frais,
4420 livres de bon savon dur,
2000 livres de bonnes chandelles de suif dur,
100 boisseaux de beau sel bien sec,
1123 gallons de bon vinaigre de cidre.

A Baton Rouge.

240 barils de porc,
500 barils de farine fraiche superfine,
220 boisseaux de haricots blancs frais,
3500 livres de bon savon dur,
1600 livres de bonnes chandelles de suif dur,
80 boisseaux de beau sel bien sec,
900 gallons de bon vinaigre de cidre,

Au fort Jesup, 25 miles par terre de Natchitoches.

360 barils de porc,
750 barils de farine fraiche superfine,
330 boisseaux de haricots blancs frais;
5280 livre de bon savon dur,
2400 livres de bonnes chandelles de suif dur,
120 boisseaux de beau sel bien sec,
1350 gallons de bon vinaigre de cidre,

Une moitié de premier de Mai; le reste le premier de décembre 1835.

Au débarquement public situé à six milles du fort Towson et au confluent de la rivière Chirmichi.

240 barils de porc.
500 barils de farine fraiche superfine.
220 boisseaux de haricots blancs frais.
3500 livres de bon savon dur,
1600 livres de bonne chandelles de suif dur,
80 boisseaux de beau sel bien sec,
900 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré dans tout le mois d'Avril 1835 et partir de Natchitoches vers le 20 février 1835.

Au fort Smith, Arkansaw.

65 barils de porc,
140 barils de farine fraiche superfine,
60 boisseaux de haricots blancs frais,
990 livres de bon savon dur,
450 livres de bonnes chandelles de suif dur,
20 boisseaux de beau sel bien sec,
250 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré dans le mois de mai, 1835.

Au fort Gibson, embouchure du Verdigris, 150 milles audessus du fort Smith, Arkansaw.

810 barils de porc,
1600 barils de farine fraiche superfine,
750 boisseaux de haricots blanc frais;
11600 livres de bon savon du,
5400 livres de bonnes chandelles de suif dur,
270 boisseaux de beau sel bien sec,
2700 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré vers le 1er. de mai 1835.

Au quartier de Jefferson, 10 milles audessous de St. Louis.

360 barils de porc,
750 barils de farine fraiche superfine;
330 boisseaux de haricots blanc frais,
5280 livres de bon savon dur,
2400 livres de bonnes chandelles de suif dur,
120 boisseaux de beau sel bien sec.
1350 gallons de bon vinaigre de cidre,

Au fort Leavenworth, embouchure de Little Platte.

270 barils de porc,
560 barils de farine fraiche superfine,
245 boisseaux de haricots blancs frais,
3960 livres de bon savon dur,
1800 livres de bonnes chandelles de suif dur,
90 boisseaux de beau sel bien sec.
1000 gallons de bon vinaigre de cidre
Une moitié le 1er. mai, et le reste le 1er octobre 1835.

Au fort Armstrong, Mississipi River.

135 barils de porc,
280 barils de farine fraiche superfine,
120 boisseaux de haricots blancs frais,
1980 livres de bon savon dur,
800 livres de bonnes chandelles de suif dur,
45 boisseaux de beau sel bien sec,
525 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré vers le 1er. juin 1835.

Au fort Crawford, Prairie du Chien, Mississipi River.

270 barils de porc,
560 barils de farine fraiche superfine,
245 boisseaux de haricots blanc, frais,
3360 livre de savon dur,
1800 livres de bonnes chandelles de suif dur,
90 boisseaux de beau sel bien sec,
1125 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré vers le 1er. de juin 1835.

Au fort Snelling, St. Peters.

200 barils de porc,
420 barils de farine fraiche superfine,
185 boisseaux de haricots blanc frais,
2970 livres de bon savon sec,
1350 livres de bonnes chandelles de suif dur,
65 boisseaux de beau sel bien sec,
760 gallons de bon vinaigre de cidre,

Le tout pour être délivré vers le 15 de juin 1835.

Au fort Winenbago, sur la rivière Fox, au portage des rivières Fox et Ouisconsin.

200 barils de porc.
280 barils de farine fraiche superfine,
210 boisseaux de haricots blancs frais,
4000 livres de bon savon dur,
1800 livres de bonnes chandelles de suif dur,
90 boisseaux de beau sel bien sec,
1050 gallons de bon vinaigre de cidre,

Le tout pour être délivré vers le 1er. de juin 1835,

Au fort Gratio.

120 barils de porc,
150 barils de farine fraiche superfine,
100 boisseaux de haricots blanc frais,
1760 livres de bon savon dur,
800 livres de bonnes chandelles de suif,
40 boisseaux de beau sel bien sec,
450 gallons de bon vinaigre de cidre,

Une moitié le premier mai 1835, le reste le premier octobre 1835.

Au fort Howard, Green Bay.

270 barils de porc,
560 barils de farine fraiche superfine,
240 boisseaux de haricots blancs frais.
3960 livres de bon savon dur,
1800 livres de bonnes chandelles de suif dur,
90 boisseaux de beau sel bien sec,
1000 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré le 1er. juin 1835.

Au fort Brandy, Saut de Ste. Marie.

140 barils de porc,
280 barils de farine fraiche superfine,
130 boisseaux de haricots blancs frais,
2050 livres de bon savon sec,
935 livres de bonnes chandelles de suif dur,
45 boisseaux de beau sel bien sec,
525 gallons de bon vinaigre de cidre.

Le tout pour être délivré vers le premier de juin 1835.

Au fort Mackinaw.

135 barils de porc,
280 barils de farine fraiche superfine.
130 boisseaux de haricots,
1989 livres de bon savon sec,
900 livres de bonnes chandelles de suif dur,
45 boisseaux de bon sel bien sec,
500 gallons de vinaigre de cidre,

Le tout pour être délivré vers le premier de juin 1835.

Aux casernes Hancock, Houlton, Maine.

280 barils porc No. 1 de Boston,
540 barils de farine fraiche superfine,
240 boisseaux de haricots blancs frais;
4100 livres de bon savon bien sec.
1860 livres de bonnes chandelles de suif dur,
85 boisseaux de beau sel bien sec,
1050 gallons de bon vinaigre de cidre, et jusqu'au premier février 1835.

Le tout pour être délivré en décembre 1834, et

Aux forts Sullivan, Eastport, Maine:

60 barils porc de Boston No. 1,
125 barils de farine fraiche superfine,
55 boisseaux de haricots blanc frais,
88 livres de bon savon sec;
400 livres de bonnes chandelles de suif dur,
20 boisseaux de beau sel bien sec,
225 gallons de bon vinaigre de cidre,

Aux forts Preble, Portland, Maine.

60 barils porc de Boston No. 1,
125 barils de farine fraiche superfine,
55 boisseaux d'haricots blancs frais,
880 livres de bon savon sec,
400 livres de bonnes chandelles de suif dur,
20 barils boisseaux de beau sel bien sec.
225 gallons de bon vinaigre de cidre.

Au Fort Constitution, Portsmouth, N. E.

60 barils porc de